



## CRÉATION DU CABINET URSO AVOCATS : L'EXPERTISE ET LA PROXIMITÉ AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

Paris, le 13 septembre 2022 - Solenne Daucé, Aloïs Ramel, et Stella Flocco créent le cabinet **Urso Avocats**, dédié à l'accompagnement des acteurs publics et parapublics.

Né de la volonté partagée de ses trois co-fondateurs d'intervenir ensemble, au plus près de leur clientèle, le cabinet Urso Avocats accompagne les acteurs publics et parapublics, en proposant une offre de service juridique renouvelée, adaptée à leurs besoins concrets et compréhensive de l'ensemble de leurs enjeux.

**Urso Avocats** répond à l'ambition partagée de ses fondateurs, qui s'articule autour de trois valeurs :

- Une conviction ancrée de l'importance des missions de service public ;
- Des relations de travail humaines et engagées ;
- Un engagement pour le développement durable.

### ***Une expertise complète et riche du secteur public***

Le cabinet accompagne les acteurs publics et parapublics aussi bien dans leurs besoins juridiques quotidiens que pour des problématiques de gestion de moyen ou long terme et les assiste ainsi dans les projets d'envergure de développement de leur territoire.

A ce titre, **Urso Avocats** dispose d'une très forte expertise :

- en **droit public institutionnel**, notamment s'agissant de la coopération locale, du fonctionnement interne des collectivités et de leurs relations avec les satellites locaux, de la probité des élus ;
- en **droit public des affaires** ;
- en **droit des transports**, en particulier en matière d'ouverture à la concurrence ferroviaire ;
- en **droit de l'environnement** ;
- en **gestion des services publics** ;
- en **droit des données**.

### **Des expériences professionnelles communes**

Solenne Daucé et Aloïs Ramel se sont rencontrés durant leurs études à l'Université Paris II en 2001. Leurs parcours professionnels ont ensuite convergé au sein d'un cabinet intervenant auprès des acteurs publics, Seban Avocats, dont ils sont tous deux devenus directeurs, puis associés.

Stella Flocco a intégré le même cabinet en 2016. Elle y était collaboratrice au sein de l'équipe d'Aloïs Ramel.

### **Pourquoi « Urso » ?**

Urso était une cité antique d'Andalousie, située entre Séville et Grenade, devenue colonie romaine. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, on y retrouva un règlement municipal datant de l'époque flavienne, gravé sur des tables de bronze, ayant permis à l'époque de mieux appréhender l'organisation politique et administrative des colonies romaines. C'est le plus ancien témoignage connu d'un encadrement juridique de l'aménagement du territoire et de l'utilisation des ressources (l'eau en particulier). Ce texte atteste également de ce que l'utilisation raisonnée des ressources vitales et les sujets sanitaires collectifs étaient déjà des préoccupations majeures à l'époque romaine.

Ces principes antiques constituent l'une des sources du droit administratif français.

### **A propos des fondateurs**



**Solenne Daucé** a commencé sa carrière d'avocate au sein d'un premier cabinet intervenant en droit public, Goutal, Alibert et Associés, dans lequel elle a exercé pendant 5 ans.

Elle a ensuite intégré le cabinet Seban Avocats et a animé, en tant que directrice puis associée, le pôle en charge du droit de l'intercommunalité, des finances locales, de l'environnement et du tourisme.

Elle est chargée d'enseignement en Master II à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Limoges et au sein de la Faculté de droit de Cergy Paris Université.

Elle est également membre du comité de rédaction de la Semaine juridique Administrations et Collectivités territoriales.

Solenne est diplômée d'un DESS Droits de l'Homme et droit humanitaire, de l'Université Paris II Panthéon-Assas (2003), et d'un DEA Droit public interne de l'Université Paris II Panthéon-Assas (2002). Elle a prêté serment en janvier 2005.

Elle intervient sur les questions de coopération locale, de finances publiques et de droit de l'environnement.



Entre 2007 et 2022, **Aloïs Ramel** a exercé au sein du cabinet Seban Avocats, en tant qu'associé (depuis 2017) en charge de la Vie des acteurs publics, du droit des transports et du droit des données.

En parallèle, Aloïs a enseigné le droit administratif des biens à l'université Paris XI. Depuis 2016, il est chargé d'enseignement en droit des collectivités locales au sein du master de droit public de l'économie de l'École de droit de Sciences Po Paris.

Aloïs est diplômé d'un Master Affaires Publiques de Sciences Po Paris (2005), d'un DESS Juriste territorial de l'Université Paris II (2003) et d'un DEA Droit public interne de l'Université Paris II (2002). Il est également titulaire d'un certificat de spécialisation DPO du CNAM (2019). Il a prêté serment en octobre 2007.

Il intervient sur les questions de droit public institutionnel, de droit des transports et de droit des données.



**Stella Flocco** exerce la profession d'avocat depuis 2017. Elle a été collaboratrice au sein du cabinet Seban Avocats dans l'équipe dédiée à la vie des acteurs publics et au droit des transports.

Stella est diplômée d'un Master II Droit public des affaires de l'Université Lyon III (2014). Elle a prêté serment en janvier 2017.

Elle intervient sur les questions de mobilité et ferroviaires, de services publics et de droit des contrats publics.

**Contacts presse :**

**Sophie Bacqueville – [sophie@bluewall.com](mailto:sophie@bluewall.com) / 06 73 18 64 49**

**Juliette Rohmer – [juliette@blue-wall.com](mailto:juliette@blue-wall.com) / 07 60 21 20 34**